Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 29 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 avril 2022 fixant pour le ministère des armées la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution de l'indemnité spécifique de haute responsabilité et des autorités désignées pour en déterminer le montant

NOR: ARMH2224894A

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2018-965 du 8 novembre 2018 modifié portant création d'une indemnité spécifique de haute responsabilité, notamment son article 1er;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 fixant pour le ministère des armées la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution de l'indemnité spécifique de haute responsabilité et des autorités désignées pour en déterminer le montant,

Arrête:

Art. 1er. - L'annexe I de l'arrêté du 25 avril 2022 susvisé est ainsi modifiée : 1° Au D, le 22° est remplacé par les dispositions suivantes : « 22° Chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées ; » 2° Au E, le 98° est remplacé par les dispositions suivantes : « 98° Chef de la division "stratégie numérique des armées" de l'état-major des armées; » 3° Au F: - au 4°, les mots : « de la direction générale » sont supprimés ; - le 40° est remplacé par les dispositions suivantes : « 40° Chef d'état-major de la direction du renseignement militaire ; » - le 44° est remplacé par les dispositions suivantes : « 44º Inspecteur de la médecine de prévention dans les armées au contrôle général des armées ; » 4° Au G: - le 7° est remplacé par les dispositions suivantes : « 7° Chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées ; » - le 21° est remplacé par les dispositions suivantes : « 21° Chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées ; » - le 37° est remplacé par les dispositions suivantes :

« 37° Chargé de mission auprès du directeur central du service du commissariat des armées ; »

- « 41° Chargé de mission auprès du major général de l'armée de l'air et de l'espace ; » - le 69° est remplacé par les dispositions suivantes : « 69° Chargé de mission auprès du major général de l'armée de terre ; » - le 81° est remplacé par les dispositions suivantes : « 81° Chargé de mission auprès du major général de la marine ; » - le 113° est remplacé par les dispositions suivantes :
- « 113° Chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées ; »

- le 41° est remplacé par les dispositions suivantes :

- les 117°, 118° et 119° sont supprimés.

- **Art. 2.** Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux rémunérations versées à compter du mois de septembre 2022.
 - **Art. 3.** Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 29 août 2022.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur des ressources humaines du ministère des armées, T. DE VANSSAY DE BLAVOUS